



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

DU MARCHÉ PUBLIC D'APPROVISIONNEMENT

MARCHÉ DU CENTRE

SOMMAIRE

CHAPITRE I : RAPPORT ADMINISTRATIF Pages 3 à 8

I.	ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE	pages 4 à 6
II.	LISTE DES COMMERCANTS ABONNÉS PAR MARCHÉS	page 6
III.	LES EFFECTIFS DU SERVICE D'EXPLOITATION	page 7
IV.	COMMISSION DES MARCHÉS	page 7
V.	MODIFICATIONS CONTRACTUELLES	page 7
VI.	ANIMATION DES MARCHÉS	pages 7 à 8
VII.	GRILLE TARIFAIRE	page 9
VIII.	ANNEXE I	page 10

CHAPITRE II : RAPPORT TECHNIQUE Pages 11 à 12

IX.	ANNEXE II	page 13
-----	-----------	---------

CHAPITRE II : RAPPORT FINANCIER Pages 14 à 15

CHAPITRE I
RAPPORT ADMINISTRATIF



I. ANALYSE DE LA QUALITÉ DU SERVICE

Concernant le marché

A – L'exploitation courante

Les difficultés économiques qui touchent l'ensemble des secteurs ont des répercussions significatives sur la consommation des ménages qui elles-mêmes évoluent face aux nouvelles méthodes de consommation avec le développement des achats par internet.

Toutefois, le marché couvert offre à la clientèle une bonne diversité alimentaire, les métiers de première nécessité étant tous présents comme suit au 31 décembre 2021 :

- 3 charcutiers, profession qui pourtant est devenue sinistré au plan national
- 3 poissonniers
- 1 boucher. Nous sommes en recrutement d'un second pour 2022
- 5 fruits et légumes
- 1 maraicher
- 2 fromagers.....

Nous avons axé notre recrutement sur le commerce de plats préparés et avons fait venir Mme Kaci qui donnait entière satisfaction mais a rencontré des difficultés de personnel et n'est pas restée.

Nous collaborons actuellement avec cette commerçante pour lui procurer une tournée plus complète avec pour objectif final de lui permettre de revenir à Villeneuve la Garenne en 2022.

Nous avons par ailleurs mené nos interventions sur les points suivants :

- propreté et hygiène de la halle,
- recrutement de commerçants alimentaires,
- mise en place d'un véritable programme annuel d'animations,
- rétablissement d'une communication avec les usagers du marché pour recueillir les attentes,
- établissement d'un partenariat avec la Ville dans le cadre de la DSP et sous son contrôle.
- participation au projet de mise en place du futur marché provisoire destiné à accueillir les commerçants sortis de la halle pour la réalisation des travaux de reconstruction du nouveau et futur marché couvert.

Vous trouverez ci-après la liste des commerçants abonnés au 31 décembre 2021 et les éléments statistiques s'y rapportant.

Concernant les commerçants

Les prérogatives du ressort des commerçants n'ont pas donné lieu à des interventions spécifiques.

Elles concernent en général :

- la qualité de leurs produits vendus,
- le respect de la réglementation du marché,

Concernant le Délégué

Tous les courriers relatifs à d'éventuelles infractions au règlement comme les rappels à l'ordre adressés aux commerçants sont envoyés en copie à la Ville.

La gestion des marchés étant en grande évolution depuis quelques années, nous tenons à souligner les points réglementaires et législatifs suivants :

Présentation d'un successeur

L'avènement du droit conféré aux abonnés de présenter un successeur introduit par l'article 71 de la Loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 - codifié à l'article L.2224-18-1 du Code général des collectivités locales - dite « Loi Pinel », devrait donner lieu à des illustrations dans les mois à venir de plus en plus nombreuses.

En dépit de diverses circulaires préfectorales rappelant l'attribution des emplacements sur le domaine public à titre précaire et révocable, des tentatives de spéculations financières pourraient voir le jour, au détriment de la survie économique des nouveaux entrants. Une attention particulière sur ces sujets devra donc être portée lors des commissions d'attribution de places sur le marché.

Obligation de traitement des bio-déchets

L'obligation de tri et de traitement des bio-déchets a été généralisée au 1^{er} janvier 2016 et concerne tous les marchés qui produisent plus de 10 tonnes de bio-déchets par an. A noter que l'obligation de tri et de valorisation des bio-déchets sera généralisée à tous les professionnels (y compris pour ceux produisant moins de 10 tonnes/an) à compter de 2025.

Interdiction des sacs plastiques

L'article 75 de la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte - codifié à l'article L. 541-10-5 du code de l'environnement prévoit l'interdiction des sacs de caisse en matières plastiques à usage unique destinés à l'emballage de marchandises au point de vente.

Les commerçants des marchés doivent donc mettre en place des solutions de substitution depuis le 1^{er} juillet 2016.

L'évolution de la numérisation au sein de l'entreprise

Dans le cadre de sa recherche constante d'évolution et de modernisation de la gestion des marchés communaux d'approvisionnement, l'entreprise a développé en 2019 un nouveau logiciel de facturation qui lui est propre et qui permettra d'apporter une réelle modernisation dans les rapports avec les commerçants mais aussi avec les villes.

De même pour ce qui concerne l'entreprise, ce nouveau logiciel apportera des économies significatives de temps de traitement des données comme de réponse aux contraintes environnementales par une importante économie de support papier.

1.1 : La transparence pour les commerçants

L'entreprise ainsi dispose de l'exclusivité sur un logiciel de facturation électronique par smartphone et en direct par la 4G.

La facturation par smartphone en Live

Chaque commerçant reçoit la facture directement sur son mobile. Les données collectées sont immédiatement disponibles sur le serveur par synchronisation live.

L'entreprise peut ainsi suivre le travail des régisseurs en direct lors de la séance et opérer des contrôles instantanés et nominatifs.

Les montants facturés sont directement basculés en comptabilité (encaissements/impayés).

Nous garantissons ainsi aux collectivités la transparence et la traçabilité de l'ensemble de la chaîne financière, de la facturation à la certification des comptes.

Un reçu détaillé est remis systématiquement à chaque commerçant. Il comporte toutes les mentions légales ainsi que le détail de facturation nécessaire à la compréhension des droits de place appliqués.

Cette procédure a été mise en place tout d'abord auprès des volants en décembre avant d'être étendue aux abonnés.

1.2 : La transparence pour la Ville

Nous garantissons ainsi à la Ville la totale traçabilité des opérations financières depuis la facturation jusqu'à l'intégration dans les comptes de notre Entreprise. Ceci a été rendu possible grâce au développement d'un outil informatique complet intégrant la facturation électronique, l'enregistrement des factures en temps réel sur notre serveur et l'importation automatique des données dans notre logiciel de comptabilité.

Cet outil informatique complet a été mis en place dès le démarrage du contrat et d'autres évolutions pourront intervenir par la suite notamment pour la dématérialisation des paiements.

La collecte des données brutes (identité client, activité, adresse, métrage occupé couvert/découvert, statut) **permet leur traitement à des fins statistiques et d'information disponible pour la Ville.**

La Ville pourra accéder aux données collectées sur notre plateforme sécurisée et avoir ainsi accès au détail de l'intégralité des recettes opérées par séance ou connaître la fréquentation de tel ou tel commerçant non abonné par exemple simplement en rentrant son nom dans le logiciel.

Nos fichiers comportant des données personnelles sont gérés conformément aux obligations légales de sécurité et de confidentialité issues du RGPD 2016/679.

Les données nominatives communiquées à la Ville porteront essentiellement sur la liste des commerçants, l'activité et les coordonnées.

S'agissant de la protection des données, ce fichier est à notre usage unique et ne sera divulgué à aucun autre tiers.

II. LISTE DES COMMERCANTS ABONNÉS, PAR MARCHÉ

Vous trouverez en annexe I au présent rapport, la liste des commerçants abonnés, (nouvel abonné ou démission), ainsi que le nombre total de commerçants abonnés présents au 31 Décembre 2021, le métrage occupé et l'activité exercée.

Afin de compléter les éléments de ces listes, nous avons ajouté un tableau indiquant le nombre de commerçants abonnés par catégorie d'activités et le pourcentage que représente chacune d'elles par rapport à l'ensemble du Marché.

III. LES EFFECTIFS DU SERVICE D'EXPLOITATION

Notre Entreprise dispose pour assurer sa prestation de :

➤ 1 Régisseurs :

Monsieur Anthony GROSDÉ, chargé du placement des commerçants, de la perception des droits de place et de la coordination des diverses prestations nous incombant.

➤ 2 employés au nettoyage du marché :

- *Monsieur TOUNKARA Moussa*
- *Monsieur SYLLA Bossa*

IV. COMMISSION DES MARCHÉS

Quatre réunions de Commissions de Marchés ont été organisées le 15 février, 9 avril, 7 juin et le 8 novembre 2021. Elles se sont déroulées sans grandes difficultés et ont permis notamment la régularisation des démissions et admissions de commerçants ainsi que d'évoquer la mise en place des animations et les problèmes techniques liés au bon fonctionnement du marché.

V. MODIFICATIONS CONTRACTUELLES

Par une délibération du 17 décembre 2020, la ville nous a choisi pour assurer la délégation de son marché couvert pour une durée de 3 ans.

La redevance forfaitaire annuelle a été fixée à 50 000 €.

VI. ANIMATION DES MARCHÉS

Compte-rendu chiffré Hors Taxes de l'exercice 2021

Du budget "ANIMATION & PUBLICITÉ" géré par la Société LOISEAU MARCHÉS.

TOTAL DES CRÉDITS ENREGISTRÉS SUR LE COMPTE :

Redevance animation :14 674,88 Euros

TOTAL DES DEPENSES :16 050,74 Euros

Dépenses affectées aux opérations ci-après :

AVRIL 2021

FETE DE PAQUES : distribution de 100 figurines et 200 œufs aux enfants.....2 487,41 Euros

MAI 2021

FETE DES MERES : distribution de 500 accroches sacs personnalisés2 026,90 Euros

OCTOBRE 2021

DEVELOPPEMENT DURABLE : distribution de 200 tabliers en chanvre et personnalisés ainsi que 1 000 sacs à provisions recyclés et personnalisés..... 4 469,90 Euros

DECEMBRE 2021

FETE DE NOEL : achat de décorations pour la halle, montage et démontage des décorations, stand du Père Noël avec photos pour les enfants, mascotte et duo de musiciens..... 7 066,53 Euros

TOTAL DES DÉPENSES HORS TAXES:16 050,74 Euros

SOLDE DEBITEUR AU 31/12/2021..... - 1 375,86 Euros

* * *

GRILLE TARIFAIRE

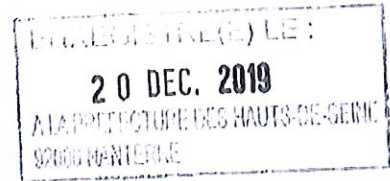


**Loiseau
Marchés**
CONCESSION DE
DROITS COMMUNAUX
Groupe CORDONNIER

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022121526-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

COMMUNE
DE
VILLENUEVE-LA-GARENNE
92390

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Membres en exercice : 35
Membres présents : 26
Membres représentés : 5
Membres absents : 4
Membres votants : 31

L'an deux mille dix-neuf le jeudi dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Villeneuve-la-Garenne légalement convoqué par M. Alain BORTOLAMEOLLI, Maire, *Chevalier de l'Ordre National du Mérite*, par convocations postées le vendredi treize décembre deux mille dix-neuf, conformément aux dispositions des articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en l'Hôtel de Ville sous la présidence de son Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain BORTOLAMEOLLI, Maire de Villeneuve-la-Garenne.

M. Abderrahim AIT OMAR, Mme Marie-Christine MARTINOLI, M. Hamid DAOUDI, Mme Mariam KANTE, M. Abdelkhalek KHALLOUKI, Mme Carine BANSEDE, M. Jean-Michel BOUCHER, Mme Patricia REX, M. Patrick DIKOUME, Mme Christine DUVAL, M. Jean-François CROZZOLO, Mme Marie-Aimée ROGER, Mme Yaël LEVY, Maire Adjoint.

Mme Monique LABORNE, Mme Michèle DUCHENE, M. Jamel KADIRI, Mme Florence AINOUI, M. Pascal PELAIN, Mme Leïla ABDELLI, Mme Sonia NASCIMENTO, Mme Fatima AAZIZ, M. Subham SHARMA, Mme Saloua HACHEMI, Mme Aurélie KANY, M. Tommy ANOU, Conseillers municipaux.

POUVOIRS :

Monsieur Alain-Bernard BOULANGER, conseiller municipal, donne pouvoir à Monsieur Alain BORTOLAMEOLLI,
Madame Zoubida KHATTALA, conseillère municipale, donne pouvoir à Monsieur Pascal PELAIN,
Madame Emilie LACAZE, conseillère municipale, donne pouvoir à Madame Yaël LEVY,
Monsieur Arnaud PERICARD, conseiller municipal, donne pouvoir à Madame Leïla ABDELLI,
Monsieur Oumar N'DIAYE, conseiller municipal, donne pouvoir à Madame Aurélie KANY

ABSENTS :

M. El Hadji THIAM, M. Mohamed MAAZOUZI, Monsieur William LEDAY, Monsieur Karim YAHIAOUI, Conseillers municipaux.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Subham SHARMA, Conseiller municipal, désigné en séance conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).

MARCHE MUNICIPAL - FIXATION DU TARIF DES DROITS DE PLACE APPLICABLE AU 1^{ER} JANVIER 2020

MONSIEUR LE MAIRE EXPOSE AU CONSEIL

Que par convention de délégation de service public (contrat d'affermage) en date du 1^{er} juillet 2015, la Ville a confié la gestion et l'exploitation de son marché d'approvisionnement à la société « E.G.S. S.A. ».

Que, pour rappel, la gestion et l'exploitation du marché d'approvisionnement de la Ville comprend notamment :

- la reprise de la gestion et de l'exploitation (nettoyage compris) du marché d'approvisionnement et de leurs installations existantes en leur état, au jour de la prise d'effet du contrat ;
- l'attribution des emplacements et la perception des droits de place ;
- la gestion des activités de nature à promouvoir le marché de la Ville :
 - animations commerciales, marchés thématiques ;
 - promotion de la qualité et de la diversité des produits ;
 - prospection de commerçants.

Que le contrat en question a pris effet à compter du 1^{er} juillet 2015 et a été conclu pour une durée ferme initiale de quatre années. Cependant, suite à la conclusion d'un avenant n°1, préalablement autorisé par la commission des concessions puis par le conseil municipal par délibération en date du 12 décembre 2018, le contrat actuel a été prolongé pour une durée d'une année supplémentaire. Il arrivera donc à échéance le 30 juin 2020.

Que s'agissant d'une délégation de service public, il est précisé que la rémunération du délégataire est constituée principalement par les recettes d'exploitation du marché forain d'approvisionnement municipal, lesquelles doivent permettre de couvrir les charges d'exploitation du délégataire.

Que le conseil municipal est appelé à réviser de manière périodique les tarifs des droits de place du marché forain d'approvisionnement de la commune de Villeneuve-la-Garenne, et ce, de manière à garantir la pérennité du contrat de délégation de service public.

Qu'il convient de rappeler que les tarifs des droits de place en vigueur du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2019 sont les suivants :

Chaque place couverte dispose de 2 m de façade, chaque place découverte a quant à elle une surface d'un mètre linéaire.

- Pour 1 place couverte, y compris 1 table et 2 tréteaux (2 mètres linéaires) : 2,74 euros ;
- Pour 2 places semblablement équipées, chaque place : 2,91 euros ;
- Pour 3 places, chaque place : 3,12 euros ;
- Pour 4 places, chaque place : 3,30 euros ;
- Pour 5 places, chaque place : 3,44 euros ;
- Tables supplémentaires ou retour : 0,69 euros ;
- Supplément pour place d'angle : 0,69 euros ;
- Le mètre linéaire à découvert (place découverte) : 1,03 euros.

Qu'il est désormais proposé au conseil municipal de procéder à la révision des tarifs des droits de place pratiqués à l'égard des commerçants, lesquels seront applicables à partir du 1^{er} janvier 2020, et ce, en faisant application de la formule de révision visée à l'article 33 du contrat de délégation de service public, conduisant à une augmentation de 1.06 % des tarifs actuellement en vigueur, soit :

Que par application de la formule de révision précitée et prévue contractuellement, les tarifs des droits de place qui seraient appliqués à partir du 1^{er} janvier 2020 aux commerçants du marché forain d'approvisionnement municipal seraient les suivants :

- Pour 1 place couverte, y compris 1 table et 2 tréteaux (2 mètres linéaires) : 2,77euros ;
- Pour 2 places semblablement équipées, chaque place : 2,94 euros ;
- Pour 3 places, chaque place : 3,15 euros ;
- Pour 4 places, chaque place : 3,33 euros ;
- Pour 5 places, chaque place : 3,48 euros ;
- Tables supplémentaires ou retour : 0,70 euros ;
- Supplément pour place d'angle : 0,70 euros ;
- Le mètre linéaire à découvert (place découverte) : 1,04 euros.

■ Droit de déchargement de véhicules :

- Gratuit pour les commerçants abonnés pour lesquels un parking numéroté est affecté ;
- pour les commerçants non abonnés et par véhicule supplémentaire des commerçants abonnés : 0,70 euros.

■ Taxe d'animation :

- Par marché pour les commerçants volants : 1,55 euros ;
- Par marché pour les commerçants abonnés : 2,07 euros.

■ Taxe déchets servant à couvrir les frais de personnel affecté au compacteur du marché d'approvisionnement :

- Par commerçant (abonnés et non abonnés) : 0,17 euro/mètre linéaire.

Le montant de la redevance d'exploitation annuelle payée par le délégataire à la Ville sera d'un montant de 72 546,82 euros pour l'exercice 2019.

Que la TVA à taux plein sera appliquée sur les redevances et les droits de place à compter du 1^{er} janvier 2019.

Que sur la base de tous ces éléments, et afin d'assurer la gestion et l'exploitation pérenne du marché forain municipal d'approvisionnement par le délégataire E.G.S., il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver les nouveaux tarifs proposés ci-dessus, pour une application à compter du 1^{er} janvier 2020.

LE CONSEIL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2224-18 et L. 2331-3

Vu la délibération n°5/0282 en date du 28 mai 2015 approuvant la nouvelle convention de délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation du marché forain d'approvisionnement de la Ville et autorisant l'autorité exécutive à la signer avec la société E.G.S.

Vu la délibération en date du 12 décembre 2018 portant approbation de l'avenant n°2 à la délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation du marché forain d'approvisionnement de la commune de Villeneuve-la-Garenne

Vu le contrat de délégation de service public (contrat d'affermage) en date du 1^{er} juillet 2015, par laquelle la Ville a confié la gestion et l'exploitation de son marché d'approvisionnement à la société « E.G.S. S.A. », et notamment son article 33

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 16 décembre 2019

Où l'exposé complet de Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré.

DECIDE

VLG

De fixer ainsi qu'il suit les droits de place des marchés d'approvisionnement de la ville de Villeneuve-la-Garenne, à compter du 1^{er} janvier 2020 :

- Pour 1 place couverte, y compris 1 table et 2 tréteaux (2 mètres linéaires) : 2,77euros ;
- Pour 2 places semblablement équipées, chaque place : 2,94 euros ;
- Pour 3 places, chaque place : 3,15 euros ;
- Pour 4 places, chaque place : 3,33 euros ;
- Pour 5 places, chaque place : 3,48 euros ;
- Tables supplémentaires ou retour : 0,70 euros ;
- Supplément pour place d'angle : 0,70 euros ;
- Le mètre linéaire à découvert (place découverte) : 1,04 euros.

■ Droit de déchargement de véhicules :

- Gratuit pour les commerçants abonnés pour lesquels un parking numéroté est affecté ;
- pour les commerçants non abonnés et par véhicule supplémentaire des commerçants abonnés : 0,70 euros.

■ Taxe d'animation :

- Par marché pour les commerçants volants : 1,55 euros ;
- Par marché pour les commerçants abonnés : 2,07 euros.

■ Taxe déchets servant à couvrir les frais de personnel affecté au compacteur du marché d'approvisionnement :

- Par commerçant (abonnés et non abonnés) : 0,17 euro/mètre linéaire.

Le montant de la redevance d'exploitation annuelle payée par le délégataire à la Ville sera d'un montant de 72 546,82 euros pour l'exercice 2019.

PRECISE

Que le montant de la redevance d'exploitation annuelle payée par le délégataire à la Ville sera d'un montant de 72 546,82 euros pour l'exercice 2019.

Que la TVA à taux plein sera appliquée sur les redevances et les droits de place à compter du 1^{er} janvier 2020.

Que les dispositions objet des présentes prendront effet le 1^{er} janvier 2020.

DIT

Que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA).

Que la présente délibération municipale pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site télérécourse citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.



LE MAIRE



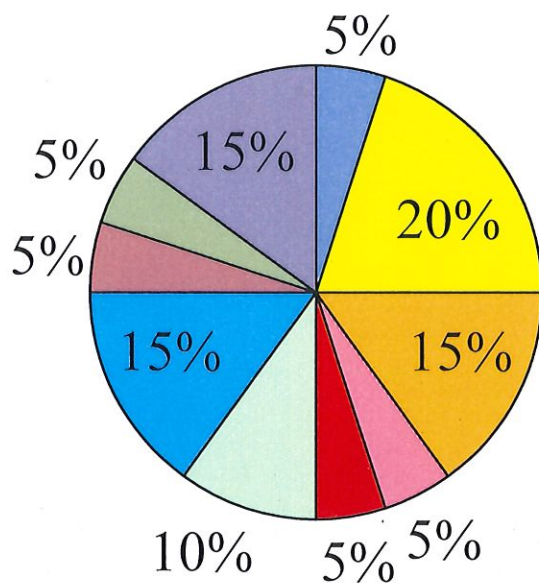
ANNEXE - I -



**TABLEAU DES DIFFERENTES CATEGORIES D'ACTIVITES
DU MARCHE RUE DES DEUX FRERES EN 2021
VILLENUEVE LA GARENNE**

Catégories d'Activités	Nombre de Commerçants	Nombre de Mètres Totalisés (en m)	% du nb de commerçts par catégorie
Fleurs	1	10	5
Fruits et Légumes	4	89	20
Poissonnerie	3	39	15
Boucherie	1	6	5
Volailles Rôtisserie	1	13	5
Beurre Œuf Fromage	2	19	10
Charcuterie	3	25	15
Boulangerie	1	7	5
Produits étrangers	1	6	5
Divers alimentaires	3	24	15
TOTAL	20	238	100

**POURCENTAGE DU NOMBRE DE COMMERCANTS EN
FONCTION DES CATEGORIES D'ACTIVITES**



VILLE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE MARCHÉ DU CENTRE

LISTE DES COMMERCANTS PRESENTS EN 2021

NOM	PRENOM	ACTIVITE	ENSEIGNE	N° SIRET	ADRESSE	PRESENT DU	AU	METRAGE
ABDELOUAHABI	Badia	Fruits et légumes		847940939	4 avenue Pierre Semard	24/06/2019	31/12/2021	15
AISSAT	Ahmed	Fruits et légumes		390109155	37 rue de Thiers	01/07/2011	31/12/2021	16
BEAURAIN	Véronique	Fleuriste		481844264	29 rue Danielle Casanova	01/07/2011	31/12/2021	10
BELKACEMI	Abdelhakim	Cafetier		791801681	44 Boulevard Foch	24/06/2019	31/12/2021	12
BENAYAD	Karim	Poissonnerie		835061664	Rue de la République	24/02/2020	09/11/2021	12
BESSIRON	Sandrine	Volaitier		789545357	rue des Bois	01/01/2013	31/12/2021	13
BORDJI	Abdelmoumene	Gâteaux / confiseries		819629726	9 Rue Paul Herbé	08/10/2018	30/06/2021	11
DERAMBURES	Eric	BOUCHERIE		341003028	10 rue de Giez	01/07/2011	12/03/2021	7
EL KABIR	Ahmed	Poissonnerie		810417089	6 rue Colette	01/07/2011	31/12/2021	12
ELLITHY	Achref	Fruits exotiques	AFROSIQUE	344788708	2 bis av du Général de Gaulle - Résid Dispan	30/09/2021	31/12/2021	6
EL MEKADEM	Zohaer	Boulangerie	LE FOURNIL	507600955	Le Fournil - Avenue du Président John Kennedy	12/10/2020	31/12/2021	7
FEUTRY	Alain	PTAO		318327111	7 rue du Colombier	01/07/2011	30/11/2021	7
GHALEB	Ali	Fruits et légumes		344958350	rue Jules Joffrin	25/03/2016	31/12/2021	20
GOUGEON	Pascal	Charcuterie		798185724	2 place Daniel Casanova	01/07/2011	31/12/2021	9
GUERRIER	Michel	BOF		380205799	2 Impasse Pasteur	18/06/2014	31/12/2021	9
JOCELYN	Isabelle	Boulangerie	LES DELICES D'ISA	812946366	Les Délices d'isa - (- rue Sophie Rofrigues	12/10/2020	31/12/2021	6
KERRAR-TALEB	Dallia	Boucherie		523762920	61 rue de Paris	01/07/2011	31/03/2021	8
KHAZZANI	Mohamed	Olives et fruits secs		808801286	81b avenue de Verdun	06/05/2015	31/12/2021	9
LABBE	Mickael	Poissonnerie		843140922	17 Rue de la Fontaine	05/11/2018	31/12/2021	15
LEFEBVRE	Vincent	Fromagerie		791123789	21 ter rue Jules Michelet	12/10/2020	31/12/2021	10
LY	Jean-Philippe	Traiteur asiatique		338741531	187 rue Jules Ferry	01/07/2011	31/12/2021	6
MAROU	Mohamed	Fruits et légumes		504239948	37 rue Paul Signac	01/07/2011	31/12/2021	30
MAROU	Youssef	Aromates		531096709	2 Square Jean Giraudoux	01/07/2011	31/12/2021	6
MCIRDI	Mohammed	Produits laitiers		808261010	6 Place Edison	01/07/2011	30/06/2021	16
MESSELEM	Abdelhafid	Maraicher		478184203	19 rue de la Gaité	01/07/2011	31/12/2021	13
MESSELEM	Hakim	Fruits et légumes		449933043	24r ue Mirabeau	01/07/2011	31/12/2021	23
PICHON	Rénaid	Boucherie Chevalline		442655668	1 Rue de Rome	04/06/2013	30/06/2021	6
PICHON	Rénaid	Boucherie Chevalline		442655668	1 Rue de Rome	01/11/2021	31/12/2021	6
RIBEIRO PICO	Alberto	Charcuterie		527981062	58 rue Victor Hugo	01/07/2011	31/12/2021	8
ROUFIED	Hocine	Traiteur		752317131	107 rue Marcadet	01/08/2021	10/11/2021	18
SOUSSI	Mohamed Gherib	Charcuterie Halal		819831942	4 rue Joséphine Baker	22/01/2021	31/12/2021	8
YOUSSEF	Ramzy	Poissonnier	MY PESCADO	823124904	166 rue Louis Auguste Blanqui	30/09/2021	31/12/2021	12
TOTAL : 20 COMMERCANTS PRESENTS AU 31/12/2021								
MISE A JOUR LE 31/12/2021						MOIS DE DECEMBRE		

Accusé de réception en préfecture
092-219200789-20221215-2022121526-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception en préfecture : 03/01/2023

CHAPITRE II

RAPPORT TECHNIQUE



I. ENTRETIEN LOCATIF DES MARCHÉS

Le budget général d'entretien des sites (contrat d'entretien avec les entreprises et interventions diverses...), s'est élevé à la somme de :

ANNÉE 2021 : 4 821,77 EUROS HORS TAXES

(VOIR TABLEAU JOINT EN ANNEXE II)

- La société ABAC NET a procédé au nettoyage complet, intérieur-extérieur de la vitrerie du marché ainsi qu'au dépoussiérage du toit et des armatures - nettoyage et désinfection des sanitaires publics et commerçants Dépoussiérage du toit et des armatures - nettoyage et désinfection des sanitaires publics et commerçants ainsi que des circulations en juillet 2021.

- Nous nous sommes principalement attachés à veiller à l'approvisionnement de produits et papier toilette dans les sanitaires ainsi qu'à la fourniture de produits et matériel permettant à notre personnel de pouvoir travailler dans des conditions optimales.

Ces dépenses d'entretien constantes nous permettent entre autres, de répondre au mieux aux contraintes liées aux normes d'hygiène et de sécurité s'appliquant aux E.R.P. (Etablissements Recevant du Public).

Nous nous efforçons ainsi, de maintenir sans cesse un outil commercial en bon état afin de permettre aux commerçants d'exercer leurs activités dans les meilleures conditions d'exploitation possibles.

* * *



ANNEXE - II -



ENTRETIEN LOCATIF 2021 - VILLENEUVE LA GARENNE

N°	DATE	SOCIETE	NATURE	H.T
1	31/07/21	ABAC NET'	Nettoyage intérieur et extérieur de la vitrerie - Dépoussiérage du toit et des armatures - nettoyage et désinfection des sanitaires publics et commerçants (sols, murs, appareils sanitaires) - balayage et lavage des sols des circulations - lessivage des murs des circulations	3 700,00
2	15/01/21	PROXIMAT	Achat de produits d'entretien et de papier toilette	73,25
3	15/01/21	PROXIMAT	Achat divers matériel d'entretien (fut de lance, joints, raccords et robinet)	185,56
4	31/03/21	PROXIMAT	Achat de pince ramasse débris	40,00
5	04/03/21	LA MAISON BLEUE	Achat de savon	31,12
6	04/05/21	LA MAISON BLEUE	Achat de papier toilette	57,81
7	31/07/21	LA MAISON BLEUE	Achat de savon et de papier toilette	60,24
8	23/09/21	LA MAISON BLEUE	Achat de papier toilette	30,00
9	30/11/21	LA MAISON BLEUE	Achat de distributeurs de savon et de papier toilette	85,05
10	31/12/21	LA MAISON BLEUE	Achat de savon et de papier toilette	36,55
11	29/11/21	LEROY MERLIN	Achat rallonge flex karcher	57,27
12	29/11/21	LEROY MERLIN	Achat karcher	332,50
13	09/08/21	CMS	Reproduction de clés	107,50
14	08/03/21	AMAZON	Achat chariot collecteur	24,92
15				
16				
17				
TOTAL				4 821,77

Accusé de réception en préfecture
09240192000783-20221215-2022121525-DE
Date de télétransmission : 03/01/2023
Date de réception préfecture : 03/01/2023

CHAPITRE III
RAPPORT FINANCIER

VILLE : VILLENEUVE LA GARENNE

COMPTES DE L ' EXERCICE

2021

RECETTES H.T.

Abonnés	101579,71
Non Abonnés	43929,58

TOTAL DES RECETTES 2021	145509,29
--------------------------------	------------------

Redevance Ville	50000,00
-----------------	----------

Dépenses d' entretien et d' exploitation des marchés	4821,77
--	---------

Frais Divers (Dont assurances, timbres,honoraires divers)	3742,38
---	---------

Frais Divers de gestion (frais de siège social)	18916,21
---	----------

Impôts et Taxes	1122,92
-----------------	---------

Personnel (Salaires et Charges sociales)	65243,83
--	----------

TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	143847,11
-------------------------------------	------------------

RESULTAT D ' EXPLOITATION	1662,18
----------------------------------	----------------

RESULTAT BRUT AVANT AMORTISSEMENTS ET IMPOTS	1662,18
--	---------

DOTATIONS

Aux Amortissements

RESULTAT BRUT AVANT IMPOT	1662,18
----------------------------------	----------------

Budget publicitaire exclu ici, de par sa neutralité en résultats.
Tous chiffres hors T.V.A.

Accusé de réception en préfecture 092-219200789-20221215-2022121526-DE Date de télétransmission : 03/01/2023 Date de réception préfecture : 03/01/2023
